



INTEMPÉRIES ET INONDATIONS :

Suite aux inondations, votre logement est peut-être dégradé et nécessite des travaux de remise en état.

Sachez que **les aides de l'Anah peuvent vous aider à les financer**, sous réserve de respecter les conditions d'attribution habituelles.

Attention, les aides de l'Anah seront calculées sur votre reste à charge déduction faite de l'indemnisation proposée par votre assurance.

adil₄₅

**POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ
L'ADIL-ESPACE INFO ENERGIE DU LOIRET**

02 38 62 47 07

OU CONSULTER LE SITE WWW.ADIL45.ORG

